

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 09/09/2008
Publication : 12/09/2008



Pour le Président du Conseil Général
par délégation,
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008 9 1-10
Séance du vendredi 5 septembre 2008

LOCATION DE PARKINGS À COLMAR

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU l'acte n° 39/00 du 14 mars 2000 portant bail avec inclusion d'un droit de préférence entre la société CERTIE et le Département du Haut-Rhin
- VU l'avenant n° 1 à l'acte n° 39/00 conclu le 26 novembre 2001 afin de modifier la liste des biens mis à disposition du Département du Haut-Rhin,
- VU l'avis de France Domaine,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- APPROUVE les termes de l'avenant n° 2 à l'acte n° 39/00, à conclure entre la société CERTIE et le Département du Haut-Rhin pour la mise à disposition de 55 places de stationnement extérieur 125 avenue d'Alsace à COLMAR, selon le projet annexé au rapport,
- AUTORISE la signature de cet avenant,
- PRECISE que la dépense correspondante, d'un montant total annuel de 31 123,81 € TTC, sera imputée au chapitre 011 nature 6132, fonction 0202 du budget départemental.

Adopté
voix contre
abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER